

SOLIDARITÉ  
SOUVERAINETÉ

PROSPÉRITÉ  
SOLIDARITÉ

SOUVERAINETÉ  
PROSPÉRITÉ



DOCUMENT  
D'ORIENTATION  
EN VUE DU CONGRÈS  
DE MARS 2003

## **AVANT-PROPOS**

Lors du XIV<sup>e</sup> Conseil national du Parti Québécois, le 7 septembre 2002, les membres du Parti Québécois ont confié au Conseil exécutif national le mandat de préparer « un document d'orientation axé sur les thèmes porteurs pour l'avenir du Québec, dont celui de la souveraineté ». Le Conseil exécutif national a chargé sa première vice-présidente, Marie Malavoy, d'instituer et de présider un groupe de rédaction du document d'orientation. Les travaux du groupe de rédaction ont été soumis à l'attention du Conseil exécutif national et celui-ci a adopté le présent document le 28 novembre 2002.

Ce document, que nous vous présentons aujourd'hui, ne constitue pas la plate-forme électorale de notre Parti et, en ce sens, ne reflète pas nécessairement la position des membres du Conseil exécutif national. Il est plutôt le fruit d'une démarche dont l'objectif est de mettre sur la table, en prévision du Congrès d'orientation des 7, 8 et 9 mars 2003, des pistes d'orientation nouvelles et audacieuses qui seront, d'ici là, discutées et étudiées par les membres du Parti.

Cet exercice démocratique et transparent démontre encore une fois la volonté et la capacité des membres du Parti Québécois de renouveler leur discours pour l'adapter à la réalité du Québec d'aujourd'hui et aux besoins des Québécoises et des Québécois. Cette démarche décrit une fois de plus la souveraineté comme l'outil ultime d'émancipation économique, sociale et culturelle du Québec.



## **TABLE DES MATIÈRES**

<b>Une vision pour le Québec.....</b>	<b>1</b>
<b>Des orientations pour le Québec .....</b>	<b>5</b>
Orientation n° 1 : Réaliser la souveraineté politique.....	5
Orientation n° 2 : Promouvoir l'identité nationale .....	7
Orientation n° 3 : Favoriser le développement régional.....	9
Orientation n° 4 : Prendre parti pour une mondialisation équitable.....	11
Orientation n° 5 : Moderniser les institutions démocratiques.....	13
Orientation n° 6 : Humaniser les services publics.....	15
Orientation n° 7 : Privilégier le développement durable .....	17
Orientation n° 8 : Créer et distribuer la richesse collective .....	19
Orientation n° 9 : Soutenir la famille plurielle .....	21
<b>Un pays pour le Québec .....</b>	<b>23</b>
<b>Liste des propositions .....</b>	<b>25</b>



## **UNE VISION POUR LE QUÉBEC**

Il faut redécouvrir le Parti Québécois. Il faut refaire le chemin qui a mené à sa naissance, puiser aux sources de son éclosion dans le décor politique du Québec. Retrouver le souffle du départ, reprendre contact avec l'idéal des origines, renouer avec l'ambition du pays à construire. Certes, le décor s'est depuis transformé et l'eau des premières sources a coulé sous les ponts.

Il faut donc prolonger le parcours en tenant compte des nouvelles réalités du monde. Nous faisons ici le pari de concilier nos convictions et la modernité de notre vision.

Commençons par le début, c'est-à-dire notre compréhension des exigences de la vie en société. Vivre engendre des défis. Ceux tout d'abord des besoins primaires des individus et pour lesquels on cherche sans arrêt de nouvelles solutions : assurer à tout le monde de quoi se nourrir, se vêtir, se loger, se soigner; c'est déjà en soi tout un programme. Viennent ensuite les défis correspondant à d'autres besoins fondamentaux, d'ordre culturel au sens large du terme : qu'il s'agisse de la quête de son identité ou du sens de son existence, de l'expression de soi à travers toutes les formes d'art ou du besoin de découvrir les talents des autres, tout cela laisse petit à petit des traces dans l'histoire.

Que vient faire dans cette histoire un peuple comme le nôtre? Quelle peut être sa contribution? Sa trajectoire a-t-elle une pertinence, quelque chose à dire au monde? Nous pensons que oui, assurément. Mais pas à n'importe quelles conditions. Car aux défis qui viennent d'être évoqués et qui sont autant de questions posées aux êtres humains, il n'y a pas qu'une seule réponse possible. À tout moment, à chaque époque, surgissent des choix. Certains de ces choix, croyons-nous, mènent à des culs-de-sac, même si leur apparence première peut séduire. D'autres, par ailleurs, portent le ferment de la liberté et de l'équité.

C'est le cas du défi environnemental. La planète se détériore à cause de nos habitudes de vie et de certaines conditions de production économique. Les êtres humains ont un tel impact négatif sur l'environnement qu'un redressement est nécessaire pour combattre l'émission des « gaz à effet de serre ». Face à ce problème, certains minimisent les conséquences de nos comportements collectifs sur l'écosystème. Il existe une approche plus responsable comprenant des objectifs ciblés de réduction du problème à la source. De tels objectifs procèdent d'un choix.

Il en va de même en général quand il s'agit de répondre aux besoins à l'origine des activités de production et d'échange. On peut choisir de laisser les individus à eux-mêmes dans ces échanges en misant sur une forme ou une autre de redistribution de la richesse produite. Nous pensons autrement. La vie économique d'une société est une aventure collective. Pour nous, la création de la richesse contient en elle-même certains principes : respect de l'environnement car les ressources ne sont pas inépuisables, garanties de conditions de travail décentes aux personnes, mesures pour que chacune et chacun participent à l'effort de production. Tout ceci ne peut advenir par la simple combinaison des besoins individuels – tout ceci nécessite la présence d'un État.

Quel est justement le rôle de cet État? Nous croyons qu'il sert à promouvoir le bien commun en déterminant les règles qui ajustent constamment, dans un mouvement de réciprocité, les besoins de

la société et les comportements individuels. Les lois du marché favorisent par définition les plus forts, les plus rapides, les mieux nantis. Laissées à elles-mêmes, elles creusent la marge entre les personnes qui réussissent à se tailler une place confortable et les autres. Mais encadrées par des politiques et des réglementations, elles peuvent amener la prospérité pour tout le monde. Cela est particulièrement vrai pour les secteurs dont la rentabilité économique n'est pas assurée. La culture en est le meilleur exemple : refuser que l'État intervienne pour la promouvoir et la soutenir, au nom de la liberté du marché, c'est mettre en péril un pan de notre identité collective. Croire que les meilleurs produits se tailleront une place par eux-mêmes, c'est risquer de perdre son âme et d'aboutir à une humanité uniforme et fade.

L'État québécois s'est toujours transformé en fonction de l'évolution de la société québécoise. Lorsqu'il a fallu faire des bonds de géants pour entrer dans la ronde des pays industrialisés et rattraper des retards graves dans le domaine de l'éducation, notre État a mis les bouchées doubles. Dans tous les domaines, il est intervenu avec vigueur, injectant des fonds importants et orientant les décisions. La vitalité économique du Québec d'aujourd'hui est en bonne partie redevable à cette participation de l'État aux enjeux collectifs.

Et puis, au fil des ans et des nouvelles réalités, cet État d'entrepreneur est devenu partenaire, laissant une large place aux initiatives des milieux sociaux et économiques. Dans le cas de la Société générale de financement, par exemple, l'État a mis fin à une participation majoritaire aux actifs d'une entreprise. Dans un tout autre domaine, celui de la mise sur pied des centres de la petite enfance, l'État s'est fait le partenaire d'entreprises d'économie sociale. Il les subventionne largement, mais leur laisse le soin de gérer leur développement. Ce n'est pas un réseau étatique – comme celui des écoles – mais bien un réseau privé, à but non lucratif, accessible à tous, dont les objectifs répondent aux besoins de parents actifs sur le marché du travail.

C'est dans cette direction, croyons-nous, qu'il faut poursuivre. La transformation du rôle de l'État accompagne l'émergence de nouvelles valeurs; elle s'inspire des mouvements sociaux et des tendances économiques mondiales. Il faut y voir un processus de constant renouvellement. Redéfinir l'État québécois cependant ne veut pas dire l'amputer d'une partie de lui-même ni revenir à la vision simpliste des vertus de l'individualisme. S'il faut alléger les structures, rapprocher les services des gens, simplifier les formulaires de toute nature, il est aussi essentiel de réguler la vie collective par des lois et des politiques qui visent l'égalité des chances, dans les droits et dans les résultats. La santé démocratique d'une société se mesure à la place qu'elle fait à ceux et celles qui sont moins favorisés par l'existence. Elle se juge aussi au droit de parole qu'elle donne aux citoyennes et aux citoyens qui veulent avoir prise sur la vie et sur celles de leurs collectivités, locale, régionale ou nationale, d'appartenance.

Depuis la Révolution tranquille, le Québec a eu le courage de s'engager dans des sentiers nouveaux et nous y avons gagné en prospérité et en équité. Il faut maintenant l'audace d'élargir ces sentiers pour tenir compte des nouvelles réalités du monde. Celles des hommes et des femmes de chez nous réclamant de l'emprise sur leur existence. Celles qui apparaissent aussi dans un univers aux frontières éclatées et aux nouvelles règles du jeu incertaines. On ne peut affronter ces défis avec une approche du chacun pour soi; nous croyons qu'ils se relèvent ensemble, les uns et les autres étant partenaires de la même aventure humaine.

Voilà pour notre façon de gouverner. Mais une autre vision du Québec nous différencie comme parti politique. Nous ne nous percevons pas comme une province du Canada mais comme un pays en devenir. Notre réalité géographique et historique, nos particularités culturelles et linguistiques, nos valeurs collectives, nos institutions portent la marque de notre distinction. De plus, nos richesses naturelles, nos ressources humaines et notre niveau de développement sont garants de notre capacité de nous gouverner par nous-mêmes. Nous sommes en quelque sorte arrivés à maturité et le choix de la souveraineté politique en est le prolongement logique. Nous convions donc les Québécoises et les Québécois à faire accéder le Québec au concert des nations.

Les bases de cette conviction se sont enrichies au fil du temps. Aux besoins d'émancipation nationale et de protection de la langue française s'est ajoutée l'idée que nos choix prendraient toute leur ampleur si nous avons la pleine capacité de nous gouverner : choix économiques, pour mieux répondre à nos besoins spécifiques; choix sociaux, en défendant nos propres valeurs; choix culturels, au moment où ces derniers résonnent comme un enjeu planétaire. Mais la clé de voûte qui fait tenir tout l'édifice demeure l'enjeu de notre identité comme nation de langue et de culture françaises en terre d'Amérique, avec l'urgente nécessité d'exister. Car là se situe notre originalité : nous sommes à la fois façonnés par notre situation nord-américaine et nourris de nos origines européennes. Cette combinaison peut apporter, croyons-nous, une belle contribution à notre continent. Si ce n'était de ce défi, nous nous contenterions peut-être d'aménagements dans le régime actuel. Mais nous luttons pour un pays, parce que c'est la seule voie digne de notre spécificité. Nous voulons rejoindre les autres nations du monde, toujours plus nombreuses, qui forment les États de la planète. Nous avons la prétention d'avoir quelque chose d'original à apporter et en même temps d'universel : une culture qui se bat pour exister et rejoint en cela le combat de toutes les autres. C'est pourquoi notre projet est signe d'ouverture sur le monde. Plus des nations comme la nôtre prendront la parole au nom de la nécessaire diversité des langues et des cultures, plus riche sera l'humanité toute entière.

Cette vision pour le Québec, à la recherche d'un équilibre entre les aspirations individuelles, les enjeux collectifs et les défis mondiaux, s'articule autour d'orientations qui sont soumises pour fins de débats dans le cadre du Congrès d'orientation du Parti Québécois.



## **DES ORIENTATIONS POUR LE QUÉBEC**

À la lumière de cette vision pour le Québec sont formulées ci-dessous des orientations qui permettront aux membres du Parti Québécois de définir la trajectoire dans laquelle le Parti Québécois veut engager le Québec. La complexité de la gouverne d'un État comme le Québec pourrait entraîner l'énumération d'une multitude d'orientations, mais il appartient aux membres du Parti Québécois de définir des orientations prioritaires et d'en délimiter les contours avec clarté.

### **ORIENTATION N° 1** **RÉALISER LA SOUVERAINETÉ POLITIQUE**

Nous croyons que la lutte pour la souveraineté politique du Québec sert les générations futures et vise à préserver leur espace de liberté et le territoire de leur culture.

L'objectif premier du Parti Québécois est la réalisation de la souveraineté politique du Québec. Notre parti est le seul à promouvoir cet objectif et à maintenir le cap sur une option qui permettra aux Québécoises et aux Québécois de se doter d'institutions qui adopteront l'ensemble des lois applicables sur le territoire du Québec, lèveront et utiliseront tous les impôts versés par les contribuables, et agiront en toute liberté sur la scène internationale. D'ailleurs, agir aujourd'hui en toute liberté sur cette scène internationale permet de participer à un processus de mondialisation qui a une influence de plus en plus déterminante sur le développement économique, social et culturel des nations. La présence du Québec au sein du concert des nations sera bénéfique pour une communauté internationale qui comptera en son sein une démocratie vivante, une nation dynamique et un État responsable.

En se donnant un pays, les Québécois et les Québécoises poseront les bases d'une solidarité réelle qui favorisera la compréhension entre ses citoyens. Cette solidarité nationale conduira les différents acteurs sociaux à agir ensemble pour construire le pays. En ce sens, la décision de doter le Québec d'un État souverain constitue un projet visant à manifester concrètement la solidarité des citoyennes et des citoyens et leur désir de travailler collectivement à l'établissement d'une société plus juste.

La souveraineté politique permettra en outre au Québec de se servir d'un maximum de leviers économiques, sociaux et culturels pour multiplier les partenariats avec tous les pays. Elle permettra à la nation québécoise d'établir des liens d'interdépendance avec plusieurs États, notamment des liens privilégiés avec le Canada et les pays des Amériques.

Pour réaliser la souveraineté politique et pour les fins du débat lors du Congrès d'orientation, les propositions suivantes sont formulées :

**PROPOSITION N° 1.1**

Élaborer une démarche cohérente visant à faire accéder le Québec à la souveraineté et à démontrer les avantages de l'accèsion du Québec à la souveraineté ainsi que son impact positif sur les finances publiques du Québec.

**PROPOSITION N° 1.2**

Effectuer une analyse sur le réaménagement de l'appareil gouvernemental d'un État québécois décentralisé vers les régions dans la perspective de la souveraineté du Québec.

**PROPOSITION N° 1.3**

Entreprendre la rédaction d'un projet de Loi fondamentale (Constitution nationale) et de projets de lois de transition.

**PROPOSITION N° 1.4**

Instituer au sein du gouvernement une unité responsable de la mise en œuvre de la démarche visant à faire accéder le Québec à la souveraineté et placer celle-ci sous la responsabilité d'un ministre siégeant au Comité des priorités.

**PROPOSITION N° 1.5**

Créer un Forum international d'analyse et de réflexion sur les nouveaux modèles de partenariats entre États souverains.

## **ORIENTATION N° 2**

### **PROMOUVOIR L'IDENTITÉ NATIONALE**

La promotion de l'identité nationale vise à développer un sentiment d'appartenance à la nation québécoise, d'y construire un avenir commun et de faire rayonner le Québec dans le monde entier.

À cet égard, la langue française, la citoyenneté nationale et la culture québécoise constituent les fondements de notre identité nationale. Ainsi, cette identité est intimement liée à la langue française qui est déjà, pour l'essentiel, la langue commune au Québec, celle qui permet aux Québécoises et aux Québécois de se parler et de se comprendre. Elle fait du Québec une nation singulière dans les Amériques. Au-delà de concepts et de présomptions, elle demeure l'incarnation tangible de la personnalité originale du Québec. Des mesures de nature diverse seront prises pour assurer la pérennité de la langue française et protéger les droits linguistiques fondamentaux, notamment le droit d'utiliser le français comme langue de travail.

La valorisation d'une telle identité passe par la reconnaissance de la diversité du Québec et le respect de son pluralisme. Un métissage créateur et mobilisateur est susceptible de contribuer à l'émergence d'une identité nationale et d'une nationalité québécoise plus affirmées qu'elles ne l'ont jamais été.

Le Québec valorise également l'appartenance à la nation québécoise des personnes qui ont choisi le Québec comme terre d'adoption et poursuit la mise en œuvre des politiques visant à une adhésion sans cesse plus étroite des Québécoises et des Québécois d'origines diverses au Québec. Le rapatriement complet des pouvoirs en matière d'immigration faciliterait d'autant cette appartenance et mérite d'être réclamé.

La communauté anglophone enrichit le Québec par son propre dynamisme économique, social et culturel et contribue à faire du Québec une nation diversifiée. Le Parti Québécois a le souci particulier d'écouter la communauté anglophone et de garantir le maintien et le financement de ses institutions. À l'égard des nations autochtones, les principes énoncés en 1984 et 1985 continuent de gouverner les relations avec les nations autochtones et la reconnaissance formelle des onze nations autochtones continue de se traduire par des ententes historiques et la poursuite d'un dialogue politique.

L'identité nationale s'exprime sur une citoyenneté nationale fondée sur des droits et des devoirs de participation civique. L'institution d'une telle citoyenneté nationale s'impose et sera accompagnée de droits et de devoirs afférents à un tel lien de citoyenneté. L'école publique est à cet égard appelée à jouer un rôle majeur et à devenir un lieu d'éducation civique et de promotion de l'identité nationale.

Cette identité nationale gravite également autour d'une culture québécoise qui occupe une place de choix dans la vie quotidienne des Québécoises et des Québécois. Cette culture est un motif de fierté et contribue à l'enrichissement du patrimoine culturel de l'humanité.

Pour promouvoir l'identité nationale et pour les fins du débat lors du Congrès d'orientation, les propositions suivantes sont formulées :

### **PROPOSITION N° 2.1**

Consacrer l'existence d'une citoyenneté nationale et adopter à cette fin :

- a) une loi sur la citoyenneté nationale qui précise les conditions d'octroi de la citoyenneté ainsi que les droits et les devoirs afférents à ce lien de citoyenneté;
- b) compléter les mesures destinées à informer les personnes titulaires de la citoyenneté nationale de leurs droits et de leurs devoirs et souligner, au plan symbolique, l'attribution de la citoyenneté.

### **PROPOSITION N° 2.2**

Rapatrifier tous les pouvoirs en matière d'immigration.

### **PROPOSITION N° 2.3**

Consacrer le droit d'utiliser le français dans les milieux du travail, du commerce et des affaires comme un droit à caractère fondamental et garantir le droit à l'apprentissage du français dans la Charte des droits et libertés de la personne du Québec.

### **PROPOSITION N° 2.4**

Adopter un plan visant à affirmer l'importance de l'école publique, son rôle primordial dans l'apprentissage de la langue française, de l'histoire nationale et de la culture québécoise et sa responsabilité d'éducation civique et de promotion de l'identité nationale.

### **PROPOSITION N° 2.5**

Affirmer l'importance de placer la culture au cœur de la vie quotidienne des Québécoises et des Québécois et, à cette fin :

- a) proposer aux institutions et aux partenaires culturels des objectifs nouveaux dans le contexte qui conjugue la mondialisation des cultures à la promotion de l'identité nationale;
- b) multiplier les contacts entre artistes et publics dans tous les domaines culturels;
- c) fixer des cibles ambitieuses d'augmentation de la fréquentation artistique et culturelle.

## **ORIENTATION N° 3**

### **FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL**

Le déclin démographique de certaines régions est la manifestation la plus criante de la problématique du développement régional au Québec. La chute de la natalité a rompu l'équilibre qui permettait dans le passé aux régions du Québec de vivre un certain exode de leur population tout en continuant à connaître une croissance démographique soutenue. La natalité ne compense donc plus aujourd'hui les pertes encourues par l'émigration vers les centres urbains du Québec. Les effets de cette nouvelle dynamique tendent à s'accélérer avec le passage du temps et à devenir plus nombreux et plus visibles, qu'il s'agisse notamment du déclin et de la dispersion de la population sur le territoire, de l'accès plus limité aux services publics dans certaines régions, des difficultés pour les entreprises de trouver une main-d'œuvre disponible en régions.

Les régions ont longtemps fourni, et fournissent encore, les ressources humaines et naturelles nécessaires au développement du Québec. Ce rôle de pourvoyeur ne peut continuer de la même façon aujourd'hui. La recherche d'un nouvel équilibre est nécessaire entre les régions actuellement en croissance et celles en décroissance.

Les efforts pour assurer le développement des régions du Québec sont une manifestation de la solidarité des Québécoises et des Québécois. Animés par un souci d'équité, ils visent à garantir l'accès à une même qualité de services publics sur l'ensemble du territoire. Ils représentent aussi un acte de reconnaissance de la diversité régionale. Les différentes personnalités régionales du Québec forment un ingrédient essentiel de l'identité nationale du Québec. Ces efforts traduisent enfin une volonté de plus en plus manifeste de redonner aux régions les outils et les moyens qui leur permettent d'assurer leur développement.

Pour favoriser le développement régional et pour les fins du débat lors du Congrès d'orientation, les propositions suivantes sont formulées :

#### **PROPOSITION N° 3.1**

Élaborer et mettre en œuvre une politique cohérente et intégrée de l'occupation dynamique du territoire visant notamment à attirer et à garder en régions les jeunes familles.

#### **PROPOSITION N° 3.2**

Poursuivre et accélérer le processus de décentralisation à la carte mis en place lors du Rendez-vous national des régions.

**PROPOSITION N° 3.3**

Simplifier les subdivisions régionales servant de cadre à l'application des différentes politiques gouvernementales sur le territoire du Québec.

**PROPOSITION N° 3.4**

Renforcer la démocratie participative en régions, notamment par l'élection au suffrage universel des préfets des MRC sur l'ensemble du territoire et l'institution d'assemblées régionales représentatives.

## **ORIENTATION N° 4**

### **PRENDRE PARTI POUR UNE MONDIALISATION ÉQUITABLE**

Les mêmes objectifs progressistes animent le Parti Québécois dans la poursuite de l'objectif d'une mondialisation équitable. Le Parti Québécois est le seul parti politique au Québec qui s'intéresse aux effets de la mondialisation sur l'avenir du Québec et qui adopte une politique progressiste à l'égard de la mondialisation. Il dit oui à l'économie de marché sans accepter la société de marché et le néolibéralisme qui le sous-tend. Il souscrit à l'idée d'échanges plus libres en récusant tout projet qui visait, comme le défunt projet d'Accord multilatéral sur les investissements, à limiter la capacité d'agir de l'État dans l'intérêt public. Il accepte la mondialisation de l'économie sans accepter la concentration du capital, des moyens de production et du pouvoir dans les mains d'un petit nombre.

Une mondialisation équitable suppose de même la promotion de la diversité culturelle qui est l'un des dossiers les plus importants à défendre à l'échelle internationale. Le Parti Québécois s'engage ouvertement en faveur de la diversité culturelle et exerce un leadership reconnu dans la communauté internationale sur cette question.

Participer à une mondialisation équitable suppose également que le Québec soit doté d'instruments lui permettant de contribuer pleinement aux débats relatifs à cette mondialisation. Avec son ministère des Relations internationales, ses représentations à l'étranger (délégations générales, délégations, bureaux et antennes), de même qu'avec son nouvel Observatoire québécois sur la mondialisation, le Québec dispose de certains instruments à cette fin. Mais de nouveaux instruments sont nécessaires notamment pour participer davantage aux travaux des institutions internationales et s'insérer ainsi dans les réseaux internationaux qui façonnent de plus en plus l'avenir de la nation québécoise.

Pour promouvoir une mondialisation équitable et pour les fins du débat lors du Congrès d'orientation, les propositions suivantes sont formulées :

#### **PROPOSITION N° 4.1**

**Exiger que tout accord de libre-échange, notamment tout accord instituant une zone de libre-échange des Amériques de même que tout accord négocié dans le cadre de l'Organisation mondiale du commerce :**

- a) **exclue de son application l'eau, la culture, l'éducation, les programmes de santé et les programmes sociaux;**
- b) **s'assure que les règles relatives à la protection des investissements étrangers ne mettent pas en péril la capacité d'agir des institutions parlementaires, gouvernementales et judiciaires;**
- c) **garantisse le respect des normes fondamentales du travail et de protection de l'environnement.**

### **PROPOSITION N° 4.2**

Consulter les Québécoises et les Québécois par référendum sur un projet d'accord instituant une Zone de libre-échange des Amériques et sur tout autre accord multilatéral de même nature susceptibles d'affecter la capacité d'agir des institutions parlementaires, gouvernementales et judiciaires du Québec.

### **PROPOSITION N° 4.3**

Élaborer une politique relative au commerce équitable et à l'investissement responsable en :

- a) encourageant une rémunération juste et stable des acteurs économiques;
- b) créant un label social et en assurant sa mise en œuvre;
- c) privilégiant l'achat de produits issus du commerce équitable;
- d) exigeant des ministères, sociétés et agences gouvernementales, de même que des autres entités ayant un lien avec le gouvernement du Québec, qu'ils investissent l'argent qui leur est confié selon des normes d'investissement responsable.

### **PROPOSITION N° 4.4**

Poursuivre la promotion d'un traité international sur la diversité culturelle et exiger notamment :

- a) d'être associé à la négociation et à la rédaction d'un tel traité;
- b) le droit de participer directement aux travaux de toute organisation internationale responsable de l'application et de l'interprétation de ce traité.

### **PROPOSITION N° 4.5**

Établir des missions d'observation des institutions internationales au sein des représentations du Québec à l'étranger ainsi que dans les lieux du siège d'institutions internationales où le Québec n'est pas représenté.

## **ORIENTATION N° 5**

### **MODERNISER LES INSTITUTIONS DÉMOCRATIQUES**

Le Parti Québécois promeut comme d'autres partis la réforme de nos institutions démocratiques. Il s'agit de trouver un équilibre entre la démocratie représentative et la démocratie participative. Il faut d'une part valoriser le rôle des citoyennes et des citoyens en les rapprochant des pouvoirs de décision. Mais il faut d'autre part valoriser le rôle des députées et des députés et, d'une manière générale, des représentantes et des représentants de la classe politique. Il s'agit également d'assurer que la diversité de la population québécoise est reflétée dans les institutions démocratiques du Québec.

Mais il est maintenant temps de passer à un autre objectif, celui de la poursuite des réformes de nos institutions démocratiques. Il va sans dire que la réforme du mode de scrutin est au centre d'une telle démarche. Pour préserver l'équilibre entre la démocratie représentative et la démocratie participative, il convient d'adopter un système proportionnel. En sauvegardant l'essentiel du régime actuel, on s'assure d'une représentativité adéquate au sein de chaque circonscription, ce qui assure l'imputabilité des représentantes et des représentants politiques. Mais en complétant ce système par des éléments de représentation proportionnelle, on permet aux citoyennes et aux citoyens d'influencer plus concrètement le cours des choses, car la députation est, en régime partiellement proportionnel, un reflet nettement plus fidèle de l'opinion publique.

Si la réforme des institutions démocratiques passe par la réforme du scrutin, elle ne saurait s'y réduire. Le gouvernement du Québec a initié une consultation à l'occasion de laquelle la population du Québec est invitée à se pencher sur la possibilité de tenir l'élection générale à date fixe, de soumettre l'élection du premier ministre au suffrage universel, de faire du Parlement du Québec un parlement bicaméral, composé non plus seulement d'une Assemblée nationale, mais également d'une Chambre régionale. La question de la place des femmes mérite également de faire l'objet des débats. Il faut envisager la possibilité d'organiser un référendum en même temps qu'une élection générale, voire de reconnaître aux citoyennes et aux citoyens le droit d'initier des consultations populaires. Plus que tout, il faut s'assurer de la transparence et de l'intégrité du processus politique en ayant le courage de réexaminer si le rêve généreux du financement populaire des partis politiques constitue encore la meilleure façon, dans le Québec contemporain, d'atteindre ces objectifs.

Pour moderniser les institutions démocratiques et pour les fins du débat lors du Congrès, les propositions suivantes sont formulées :

#### **PROPOSITION N° 5.1**

**Instaurer un nouveau mode de scrutin, comportant un élément de représentation proportionnelle et conservant le principe d'une représentation politique sur la base de territoires électoraux distincts.**

**PROPOSITION N° 5.2**

Adopter une loi sur la parité hommes-femmes, applicable dans le cadre des élections législatives et susceptible d'être également appliquée dans le cadre d'autres consultations électorales.

**PROPOSITION N° 5.3**

Prévoir des élections législatives à date fixe, tous les cinq ans.

**PROPOSITION N° 5.4**

Établir un système de financement des partis politiques relevant exclusivement de l'État et fondé sur les résultats obtenus par les partis politiques lors des élections législatives antérieures.

**PROPOSITION N° 5.5**

Modifier la Loi sur la consultation populaire pour prévoir la possibilité de tenir un référendum en même temps qu'une élection législative.

## **ORIENTATION N° 6**

### **HUMANISER LES SERVICES PUBLICS**

Les Québécoises et les Québécois croient fermement que l'accès à des services publics de qualité est un droit pour tous et pour toutes. La capacité du gouvernement à traduire concrètement ce principe dans les faits suscite cependant de l'inquiétude. Tout en reconnaissant, par exemple, que la qualité des soins de santé est bonne au Québec, nombreux sont ceux et celles qui craignent de ne pouvoir bénéficier au moment opportun des soins dont ils auraient besoin.

À l'instar de nombreux autres pays, des pressions exceptionnelles s'exercent sur le système de santé. En effet, le vieillissement de la population, la croissance des coûts associés aux médicaments et le développement des nouvelles technologies font en sorte que la santé nécessite des dépenses publiques de plus en plus importantes et obligent le gouvernement du Québec à faire preuve d'ingéniosité afin de garantir les services auxquels la population s'attend.

La satisfaction envers la qualité de l'éducation au Québec est également élevée. Cependant, là aussi, des préoccupations se manifestent, particulièrement en ce qui a trait à l'école secondaire. L'attrait de l'école privée et le développement des écoles à vocation particulière font craindre l'émergence d'une école à deux vitesses, l'une basée sur la sélection et l'autre qui compose avec tous les élèves.

Ces préoccupations sont légitimes. L'accès à des soins de santé et à une éducation de qualité ne doit dépendre ni des ressources financières ni du statut des personnes. La justice, l'équité et la solidarité commandent que tout soit mis en œuvre pour s'assurer de l'égalité des chances pour réussir un parcours éducatif ou vaincre la maladie.

La réaffirmation de ce principe doit être ferme, explicite et sans compromis. Sa réalisation dans les faits répond à certaines exigences. Les politiques mises en place ne doivent pas l'être au détriment des prochaines générations. Les citoyennes et les citoyens de tous âges s'attendent à recevoir des services adaptés à leurs besoins. Il est essentiel de se doter de mécanismes pour assurer une gestion optimale et une meilleure répartition des effectifs et des ressources pour assurer des services de qualité dans toutes les régions du Québec, notamment dans nos réseaux de santé et d'éducation.

Pour humaniser les services publics et pour les fins du débat lors du Congrès d'orientation, sont formulées les propositions suivantes :

#### **PROPOSITION N° 6.1**

**Maintenir un système de santé public, universel, accessible et gratuit et en assurer le financement adéquat, notamment par la création d'une caisse santé.**

**PROPOSITION N° 6.2**

Maintenir en région les services éducatifs à tous les niveaux d'enseignement afin de permettre la rétention d'un plus grand nombre de jeunes.

**PROPOSITION N° 6.3**

Consacrer le principe de la gratuité scolaire, notamment par l'abolition des droits de scolarité universitaires.

**PROPOSITION N° 6.4**

Accélérer le renouvellement et la transformation de la fonction publique pour qu'elle puisse mieux répondre aux besoins des citoyens, notamment :

- a) en décentralisant les pouvoirs décisionnels vers les régions et les établissements publics;
- b) en respectant des règles de transparence envers la population québécoise et d'imputabilité envers les élus;
- c) en exigeant une reddition de comptes formelle, précise et publique.

**PROPOSITION N° 6.5**

Offrir des services publics dans une perspective de proximité avec les citoyens et en tenant compte des besoins variés et changeants de la population.

**PROPOSITION N° 6.6**

Rapprocher les pouvoirs publics des citoyens en les rendant plus souples et plus efficaces;

Élaborer, aux fins de responsabiliser les citoyennes et les citoyens, des mesures pour faire prendre conscience des coûts réels des services publics.

## **ORIENTATION N° 7**

### **PRIVILÉGIER LE DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Les Québécoises et les Québécois ont à cœur la protection de leur environnement. Leurs préoccupations à l'égard de l'utilisation qui est faite du vaste territoire du Québec et de ses ressources naturelles sont évidentes. Elles se traduisent par un militantisme de plus en plus important, notamment en faveur de la préservation des forêts et de l'utilisation de l'eau, mais aussi à l'encontre de certaines formes de production susceptibles de causer des dommages irréparables à l'environnement. Le Parti Québécois prend acte de ces préoccupations et est disposé à mettre en œuvre des politiques assurant un développement du territoire du Québec respectueux du principe du développement durable.

Ainsi, toute politique d'un gouvernement du Parti Québécois visera à mettre en œuvre ce principe et à modifier les modes non durables de production et de consommation, tout en assurant la protection des ressources naturelles et leur saine gestion.

À cet égard, le gouvernement a adopté une Loi visant la préservation des ressources en eau et a rendu publique une politique nationale de l'eau dont les orientations principales sont soumises à un large débat public. Il importe que cette politique assure la pérennité de la ressource renouvelable qu'est l'eau et que des mesures énergiques soient adoptées pour en assurer une gestion dans l'intérêt collectif des Québécoises et des Québécois, notamment des générations futures.

Dans la perspective d'assurer un développement durable, le Québec a également cru opportun d'assumer un leadership dans la promotion de la ratification du *Protocole de Kyoto à la Convention des Nations unies sur les changements climatiques* et s'est engagé à prendre des mesures conformes à sa volonté de réduire la production des gaz à effet de serre sur le territoire du Québec.

D'autres mesures s'imposent si le Québec veut assumer sa juste part de réduction des gaz à effet de serre et promouvoir un développement durable. Ainsi, l'élaboration d'une politique nationale de transports publics est essentielle afin d'arrimer l'usage des divers modes de transports publics. Après être devenu un leader mondial de l'hydro-électricité, le Parti Québécois entend promouvoir le développement de l'énergie éolienne pour faire du Québec un nouveau leader mondial en ce domaine. Le sens de l'innovation des scientifiques du Québec sera mis à contribution, et le Parti Québécois encouragera la recherche et le développement dans les technologies pouvant conduire à la propulsion de l'automobile par l'énergie électrique et la production, au Québec, d'une voiture électrique. Ainsi, les moyens suivants sont soumis à l'appréciation des membres.

Pour préserver un développement durable et pour les fins du débat lors du Congrès d'orientation, les propositions suivantes sont formulées :

### **PROPOSITION N° 7.1**

Moderniser la Loi sur la qualité de l'environnement afin d'y introduire notamment :

- a) l'application du principe d'éco-conditionnalité dans l'ensemble des programmes de soutien gouvernementaux;
- b) l'instauration de permis d'exploitation renouvelables intégrant le développement des nouvelles technologies et les changements intervenus dans l'environnement qui mettra ainsi fin au régime actuel d'autorisations à vie.

### **PROPOSITION N° 7.2**

Appuyer les municipalités qui adoptent une vision intégrée d'aménagement visant une meilleure qualité de l'eau et de l'air, la mise en place d'infrastructures de transports verts et le développement d'espaces verts, d'emplois, de loisirs et de services de proximité, selon un modèle d'aménagement durable du territoire.

### **PROPOSITION N° 7.3**

Mettre en œuvre le *Protocole de Kyoto* au Québec en ciblant notamment les infrastructures et les systèmes de transports de personnes et de marchandises, les économies d'énergies et un plus grand recours aux sources d'énergie alternatives, et en favorisant les co-bénéfices environnementaux, en particulier la lutte contre la pollution et le smog urbain.

### **PROPOSITION N° 7.4**

Accentuer le développement et les investissements dans la production de l'énergie éolienne et que le Québec devienne le leader mondial dans le domaine de la production de cette énergie.

### **PROPOSITION N° 7.5**

Élaborer, dans une perspective de développement durable, une politique nationale des transports publics visant à doter le Québec d'une véritable infrastructure de transports publics, avec une préoccupation particulière pour les transports intra-régional et inter-régional.

### **PROPOSITION N° 7.6**

Soutenir les initiatives visant à créer des technologies permettant le fonctionnement de véhicules mus à l'énergie électrique ou à l'hydrogène liquide.

## **ORIENTATION N° 8**

### **CRÉER ET DISTRIBUER LA RICHESSE COLLECTIVE**

Les Québécoises et les Québécois ont parcouru beaucoup de chemin non seulement dans la prise de conscience de leur potentiel collectif, mais également dans leur capacité à s'investir dans les secteurs économiques. Le Parti Québécois entend favoriser cette avancée sur le plan économique parce qu'il est conscient que si de plus en plus de Québécoises et de Québécois travaillent, l'État sera à même d'agir comme redistributeur de cette richesse collective.

Pour le Parti Québécois, l'intervention de l'État dans l'économie québécoise demeure justifiée et nécessaire, notamment lorsqu'il s'agit de soutenir les efforts de recherche et de développement des acteurs économiques du Québec. Nous partageons l'opinion d'une large part de citoyennes et de citoyens qui réclament que cette intervention soutienne le développement d'une économie solidaire, et que les bénéfices profitent à tous.

Il s'agit donc de repenser le rapport entre solidarité sociale et prospérité économique. Il faut imaginer de nouvelles façons de vaincre l'isolement, créer des partenariats au travail, mettre en commun des ressources et du savoir. Il faut soutenir les milieux qui permettent l'émergence de ces solidarités. De même, il faut permettre aux talents de se manifester ici comme ailleurs.

La prospérité économique des dernières années et l'adoption de mesures sociales progressistes par le gouvernement du Québec montrent bien que l'on peut à la fois créer et distribuer la richesse. En fait, ces deux objectifs se renforcent l'un l'autre. L'atteinte d'une meilleure qualité de vie au Québec suppose qu'ils soient poursuivis simultanément. Il est à la fois possible de développer l'économie et de préserver l'environnement. La conciliation de la vie de famille et du travail améliore la productivité des travailleuses et des travailleurs et la qualité de vie des parents et des enfants. Un milieu de travail de qualité est un atout pour les entreprises et leurs employées et employés.

Quatre piliers assurent un développement économique équitable et durable pour le Québec. Des politiques économiques appropriées offrent un soutien nécessaire à l'émergence d'une économie du savoir. Une politique financière responsable permet un financement adéquat des services publics, le remboursement à long terme de la dette publique et, dans la mesure du possible, un allègement du fardeau fiscal des contribuables. Des politiques appropriées assurent la protection de l'environnement et la création d'emplois de qualité. Une politique sociale généreuse assure l'égalité des chances et une vie digne aux personnes moins nanties.

Pour créer et distribuer la richesse collective et pour les fins du débat lors du Congrès d'orientation, les propositions suivantes sont formulées :

**PROPOSITION N° 8.1**

Maintenir un rôle actif pour l'État dans le développement économique du Québec, notamment en soutenant vigoureusement la recherche et le développement.

**PROPOSITION N° 8.2**

Adopter une politique de la main-d'œuvre tenant compte des nouvelles réalités du marché du travail (temps partiel, travail atypique, travail autonome) et visant à assurer le maintien et la création d'emplois de qualité.

**PROPOSITION N° 8.3**

Élaborer une stratégie à long terme de gestion et de remboursement de la dette publique.

**PROPOSITION N° 8.4**

Mettre l'accent, dans la mise en œuvre de la politique de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, sur la formation et viser la réinsertion active des personnes dans la société ou sur le marché du travail.

**PROPOSITION N° 8.5**

Rapatrifier tout le secteur de la formation et du développement de la main-d'œuvre et créer une caisse nationale d'assurance-emploi.

## ORIENTATION N° 9 SOUTENIR LA FAMILLE PLURIELLE

S'il y a un modèle qui au cours des trente dernières années s'est radicalement transformé, c'est bien celui la famille. Cette famille, dont la composition est si diversifiée aujourd'hui, reste toutefois un lieu de responsabilité qui se tisse entre toutes les générations, où les parents s'assurent de l'épanouissement de leurs enfants, mais où les enfants s'assurent à leur tour que leurs parents vieillissent dans la dignité. Cette vision des choses est largement partagée par les membres du Parti Québécois.

Cependant, il est souvent difficile de conjuguer les réalités de la famille contemporaine à celles du marché du travail. La responsabilité des Québécoises et des Québécois entre eux et envers leur avenir repose sur leur capacité à se doter des moyens qui feront du Québec le meilleur endroit au monde pour élever une famille et où la solidarité entre toutes les générations sera valorisée et soutenue.

Aider la famille signifie soutenir tous les membres qui la composent. Ce soutien vise à assurer l'égalité entre tous ses membres et à préserver leur liberté de choix. Ce soutien vise notamment à valoriser l'apport des aînées et aînés dans le développement d'une solidarité entre les générations.

Pour soutenir la famille plurielle et pour les fins du débat lors du Congrès d'orientation, les propositions suivantes sont formulées :

### **PROPOSITION N° 9.1**

Adopter une politique de soutien à la famille (*caring*) permettant de mieux appuyer les aidants naturels.

### **PROPOSITION N° 9.2**

Élaborer une politique d'ensemble de conciliation famille-travail visant à augmenter le temps de présence des parents auprès de leurs enfants, notamment par la création d'un régime national des congés parentaux et par l'augmentation du nombre minimal de semaines de congés payés au Québec de deux à trois.

### **PROPOSITION N° 9.3**

Examiner diverses formules fiscales pour soutenir les familles nombreuses et reconnaître les parents qui s'occupent de leurs enfants en bas âge à la maison.

**PROPOSITION N° 9.4**

Élaborer une politique nationale de la population s'articulant autour d'une politique familiale et de l'apport de l'immigration sur l'ensemble du territoire du Québec.

## **UN PAYS POUR LE QUÉBEC**

Le Parti Québécois est un parti de convictions. Ses membres s'y rallient depuis sa création en raison de leurs convictions. Les gouvernements successifs du Parti Québécois ont aussi démontré que l'on peut gouverner selon des convictions et que ses lois et ses politiques peuvent concilier la recherche de la prospérité et l'expression de la solidarité.

En proposant que la prospérité du Québec soit au service de la solidarité, le Parti Québécois prend acte des préoccupations des citoyennes et des citoyens. Qu'il s'agisse d'accès aux soins de santé ou de qualité d'éducation, d'emploi ou d'identité, ces préoccupations sont multiples et nous interpellent. Les objectifs que le Parti Québécois présente à ses membres dans le présent document d'orientation et les moyens par lesquels il entend les réaliser vont dans le sens de ses préoccupations et démontrent qu'il est et demeure une force dans le paysage politique du Québec.

Une solidarité que la nation québécoise sait exprimer de multiples façons et qu'elle démontre au quotidien, dans les centres de la petite enfance, à l'école publique, par les fonds de solidarité, dans ses coopératives, les organismes de coopération internationale pour ne prendre que ces quelques exemples. Une solidarité que l'État québécois veut enchâsser dans ses lois et ses politiques, comme en font foi une loi qui vise à endiguer la pauvreté ou une politique qui proclame l'eau comme patrimoine collectif des Québécois.

Par ces orientations, le Parti Québécois réitère son choix de la solidarité et de la prospérité. À travers les hommes et les femmes qui le représentent au Parlement et au gouvernement, le Parti Québécois accompagne ceux et celles qui agissent au Québec et dans le monde au nom de ces principes. Il propose de continuer d'agir en ce sens.

Il propose aussi la souveraineté pour le Québec. D'un Québec qu'il souhaite aussi, avec les mêmes convictions que lors de sa création en 1968, voir accéder au statut d'État souverain, au nom de la liberté de disposer de lui-même et du droit de choisir librement son destin. Et au nom, en ce début de XXI<sup>e</sup> siècle, de l'impérieuse nécessité de participer à une mondialisation qu'il veut équitable et afin de parler de sa propre voix au sein de la communauté internationale.

Le Parti Québécois a une vision pour le Québec. Il veut un pays pour le Québec.



## LISTE DES PROPOSITIONS

### ORIENTATION NO 1 : RÉALISER LA SOUVERAINETÉ POLITIQUE

#### PROPOSITION N° 1.1

Élaborer une démarche cohérente visant à faire accéder le Québec à la souveraineté et à démontrer les avantages de l'accèsion du Québec à la souveraineté ainsi que son impact positif sur les finances publiques du Québec.

#### PROPOSITION N° 1.2

Effectuer une analyse sur le réaménagement de l'appareil gouvernemental d'un État québécois décentralisé vers les régions dans la perspective de la souveraineté du Québec.

#### PROPOSITION N° 1.3

Entreprandre la rédaction d'un projet de Loi fondamentale (Constitution nationale) et de projets de lois de transition.

#### PROPOSITION N° 1.4

Instituer au sein du gouvernement une unité responsable de la mise en œuvre de la démarche visant à faire accéder le Québec à la souveraineté et placer celle-ci sous la responsabilité d'un ministre siégeant au Comité des priorités.

#### PROPOSITION N° 1.5

Créer un Forum international d'analyse et de réflexion sur les nouveaux modèles de partenariats entre États souverains.

### ORIENTATION N° 2 : PROMOUVOIR L'IDENTITÉ NATIONALE

#### PROPOSITION N° 2.1

Consacrer l'existence d'une citoyenneté nationale et adopter à cette fin :

- a) une loi sur la citoyenneté nationale qui précise les conditions d'octroi de la citoyenneté ainsi que les droits et les devoirs afférents à ce lien de citoyenneté;
- b) compléter les mesures destinées à informer les personnes titulaires de la citoyenneté nationale de leurs droits et de leurs devoirs et souligner, au plan symbolique, l'attribution de la citoyenneté.

### **PROPOSITION N° 2.2**

Rapatrifier tous les pouvoirs en matière d'immigration.

### **PROPOSITION N° 2.3**

Consacrer le droit d'utiliser le français dans les milieux du travail, du commerce et des affaires comme un droit à caractère fondamental et garantir le droit à l'apprentissage du français dans la Charte des droits et libertés de la personne du Québec.

### **PROPOSITION N° 2.4**

Adopter un plan visant à affirmer l'importance de l'école publique, son rôle primordial dans l'apprentissage de la langue française, de l'histoire nationale et de la culture québécoise et sa responsabilité d'éducation civique et de promotion de l'identité nationale.

### **PROPOSITION N° 2.5**

Affirmer l'importance de placer la culture au cœur de la vie quotidienne des Québécoises et des Québécois et, à cette fin :

- a) proposer aux institutions et aux partenaires culturels des objectifs nouveaux dans le contexte qui conjugue la mondialisation des cultures à la promotion de l'identité nationale;
- b) multiplier les contacts entre artistes et publics dans tous les domaines culturels;
- c) fixer des cibles ambitieuses d'augmentation de la fréquentation artistique et culturelle.

## **ORIENTATION N° 3 : FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL**

### **PROPOSITION N° 3.1**

Élaborer et mettre en œuvre une politique cohérente et intégrée de l'occupation dynamique du territoire visant notamment à attirer et à garder en régions les jeunes familles.

### **PROPOSITION N° 3.2**

Poursuivre et accélérer le processus de décentralisation à la carte mis en place lors du Rendez-vous national des régions.

### **PROPOSITION N° 3.3**

Simplifier les subdivisions régionales servant de cadre à l'application des différentes politiques gouvernementales sur le territoire du Québec.

### **PROPOSITION N° 3.4**

Renforcer la démocratie participative en régions, notamment par l'élection au suffrage universel des préfets des MRC sur l'ensemble du territoire et l'institution d'assemblées régionales représentatives.

## **ORIENTATION N° 4 : PRENDRE PARTI POUR UNE MONDIALISATION ÉQUITABLE**

### **PROPOSITION N° 4.1**

Exiger que tout accord de libre-échange, notamment tout accord instituant une zone de libre-échange des Amériques de même que tout accord négocié dans le cadre de l'Organisation mondiale du commerce :

- a) exclue de son application l'eau, la culture, l'éducation, les programmes de santé et les programmes sociaux;
- b) s'assure que les règles relatives à la protection des investissements étrangers ne mettent pas en péril la capacité d'agir des institutions parlementaires, gouvernementales et judiciaires;
- c) garantisse le respect des normes fondamentales du travail et de protection de l'environnement.

### **PROPOSITION N° 4.2**

Consulter les Québécoises et les Québécois par référendum sur un projet d'accord instituant une Zone de libre-échange des Amériques et sur tout autre accord multilatéral de même nature susceptibles d'affecter la capacité d'agir des institutions parlementaires, gouvernementales et judiciaires du Québec.

### **PROPOSITION N° 4.3**

Élaborer une politique relative au commerce équitable et à l'investissement responsable en :

- a) encourageant une rémunération juste et stable des acteurs économiques;
- b) créant un label social et en assurant sa mise en œuvre;
- c) privilégiant l'achat de produits issus du commerce équitable;
- d) exigeant des ministères, sociétés et agences gouvernementales, de même que des autres entités ayant un lien avec le gouvernement du Québec, qu'ils investissent l'argent qui leur est confié selon des normes d'investissement responsable.

### **PROPOSITION N° 4.4**

Poursuivre la promotion d'un traité international sur la diversité culturelle et exiger notamment :

- a) d'être associé à la négociation et à la rédaction d'un tel traité;
- b) le droit de participer directement aux travaux de toute organisation internationale responsable de l'application et de l'interprétation de ce traité.

### **PROPOSITION N° 4.5**

Établir des missions d'observation des institutions internationales au sein des représentations du Québec à l'étranger ainsi que dans les lieux du siège d'institutions internationales où le Québec n'est pas représenté.

## **ORIENTATION N° 5 : MODERNISER LES INSTITUTIONS DÉMOCRATIQUES**

### **PROPOSITION N° 5.1**

Instaurer un nouveau mode de scrutin, comportant un élément de représentation proportionnelle et conservant le principe d'une représentation politique sur la base de territoires électoraux distincts.

**PROPOSITION N° 5.2**

Adopter une loi sur la parité hommes-femmes, applicable dans le cadre des élections législatives et susceptible d'être également appliquée dans le cadre d'autres consultations électorales.

**PROPOSITION N° 5.3**

Prévoir des élections législatives à date fixe, tous les cinq ans.

**PROPOSITION N° 5.4**

Établir un système de financement des partis politiques relevant exclusivement de l'État et fondé sur les résultats obtenus par les partis politiques lors des élections législatives antérieures.

**PROPOSITION N° 5.5**

Modifier la Loi sur la consultation populaire pour prévoir la possibilité de tenir un référendum en même temps qu'une élection législative.

## **ORIENTATION NO 6 : HUMANISER LES SERVICES PUBLICS**

**PROPOSITION N° 6.1**

Maintenir un système de santé public, universel, accessible et gratuit et en assurer le financement adéquat, notamment par la création d'une caisse santé.

**PROPOSITION N° 6.2**

Maintenir en région les services éducatifs à tous les niveaux d'enseignement afin de permettre la rétention d'un plus grand nombre de jeunes.

**PROPOSITION N° 6.3**

Consacrer le principe de la gratuité scolaire, notamment par l'abolition des droits de scolarité universitaires.

### **PROPOSITION N° 6.4**

Accélérer le renouvellement et la transformation de la fonction publique pour qu'elle puisse mieux répondre aux besoins des citoyens, notamment :

- a) en décentralisant les pouvoirs décisionnels vers les régions et les établissements publics;
- b) en respectant des règles de transparence envers la population québécoise et d'imputabilité envers les élus;
- c) en exigeant une reddition de comptes formelle, précise et publique.

### **PROPOSITION N° 6.5**

Offrir des services publics dans une perspective de proximité avec les citoyens et en tenant compte des besoins variés et changeants de la population.

### **PROPOSITION N° 6.6**

Rapprocher les pouvoirs publics des citoyens en les rendant plus souples et plus efficaces;

Élaborer, aux fins de responsabiliser les citoyennes et les citoyens, des mesures pour faire prendre conscience des coûts réels des services publics.

## **ORIENTATION N° 7 : PRIVILÉGIER LE DÉVELOPPEMENT DURABLE**

### **PROPOSITION N° 7.1**

Moderniser la Loi sur la qualité de l'environnement afin d'y introduire notamment :

- a) l'application du principe d'éco-conditionnalité dans l'ensemble des programmes de soutien gouvernementaux;
- b) l'instauration de permis d'exploitation renouvelables intégrant le développement des nouvelles technologies et les changements intervenus dans l'environnement qui mettra ainsi fin au régime actuel d'autorisations à vie.

### **PROPOSITION N° 7.2**

Appuyer les municipalités qui adoptent une vision intégrée d'aménagement visant une meilleure qualité de l'eau et de l'air, la mise en place d'infrastructures de transports verts et le développement d'espaces verts, d'emplois, de loisirs et de services de proximité, selon un modèle d'aménagement durable du territoire.

### **PROPOSITION N° 7.3**

Mettre en œuvre le *Protocole de Kyoto* au Québec en ciblant notamment les infrastructures et les systèmes de transports de personnes et de marchandises, les économies d'énergies et un plus grand recours aux sources d'énergie alternatives, et en favorisant les co-bénéfices environnementaux, en particulier la lutte contre la pollution et le smog urbain.

### **PROPOSITION N° 7.4**

Accentuer le développement et les investissements dans la production de l'énergie éolienne et que le Québec devienne le leader mondial dans le domaine de la production de cette énergie.

### **PROPOSITION N° 7.5**

Élaborer, dans une perspective de développement durable, une politique nationale des transports publics visant à doter le Québec d'une véritable infrastructure de transports publics, avec une préoccupation particulière pour les transports intra-régional et inter-régional.

### **PROPOSITION N° 7.6**

Soutenir les initiatives visant à créer des technologies permettant le fonctionnement de véhicules mus à l'énergie électrique ou à l'hydrogène liquide.

## **ORIENTATION N° 8 : CRÉER ET DISTRIBUER LA RICHESSE COLLECTIVE**

### **PROPOSITION N° 8.1**

Maintenir un rôle actif pour l'État dans le développement économique du Québec, notamment en soutenant vigoureusement la recherche et le développement.

### **PROPOSITION N° 8.2**

Adopter une politique de la main-d'œuvre tenant compte des nouvelles réalités du marché du travail (temps partiel, travail atypique, travail autonome) et visant à assurer le maintien et la création d'emplois de qualité.

**PROPOSITION N° 8.3**

Élaborer une stratégie à long terme de gestion et de remboursement de la dette publique.

**PROPOSITION N° 8.4**

Mettre l'accent, dans la mise en œuvre de la politique de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, sur la formation et viser la réinsertion active des personnes dans la société ou sur le marché du travail.

**PROPOSITION N° 8.5**

Rapatrifier tout le secteur de la formation et du développement de la main-d'œuvre et créer une caisse nationale d'assurance-emploi.

## ORIENTATION N° 9 : SOUTENIR LA FAMILLE PLURIELLE

**PROPOSITION N° 9.1**

Adopter une politique de soutien à la famille (*caring*) permettant de mieux appuyer les aidants naturels.

**PROPOSITION N° 9.2**

Élaborer une politique d'ensemble de conciliation famille-travail visant à augmenter le temps de présence des parents auprès de leurs enfants, notamment par la création d'un régime national des congés parentaux et par l'augmentation du nombre minimal de semaines de congés payés au Québec de deux à trois.

**PROPOSITION N° 9.3**

Examiner diverses formules fiscales pour soutenir les familles nombreuses et reconnaître les parents qui s'occupent de leurs enfants en bas âge à la maison.

**PROPOSITION N° 9.4**

Élaborer une politique nationale de la population s'articulant autour d'une politique familiale et de l'apport de l'immigration sur l'ensemble du territoire du Québec.



**Parti Québécois**  
**1200, avenue Papineau, bureau 150**  
**Montréal (Québec) H2K 4R5**  
**Téléphone : (514) 526-0020**  
**Télécopieur : (514) 526-0272**  
**Internet : [www.pq.org](http://www.pq.org)**  
**Courriel : [info@pq.org](mailto:info@pq.org)**

---